



# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA GESTION PARASITAIRE

---

COMMUNIQUÉ MARS 2017  
VOL. 23 N°1

## SOMMAIRE

Mot du président

La RAMQ et vous

Saviez-vous que...

La FCEI

Sondage

Événements



## Mot du Président

Chers confrères et consœurs,

À l'aube d'un printemps des plus hâtifs, j'aimerais vous souhaiter une excellente saison 2017.

Faisant un pas en arrière, j'aimerais souligner une excellente participation de la part des membres lors de notre Congrès à Laval en novembre dernier. La qualité des conférenciers, la participation de nos exposants et l'organisation du Comité responsable du Congrès ont fait de cet événement un succès.

Je vous invite donc à notre prochaine journée de formation qui aura lieu **le 1<sup>er</sup> avril au Château Royal à Laval.**

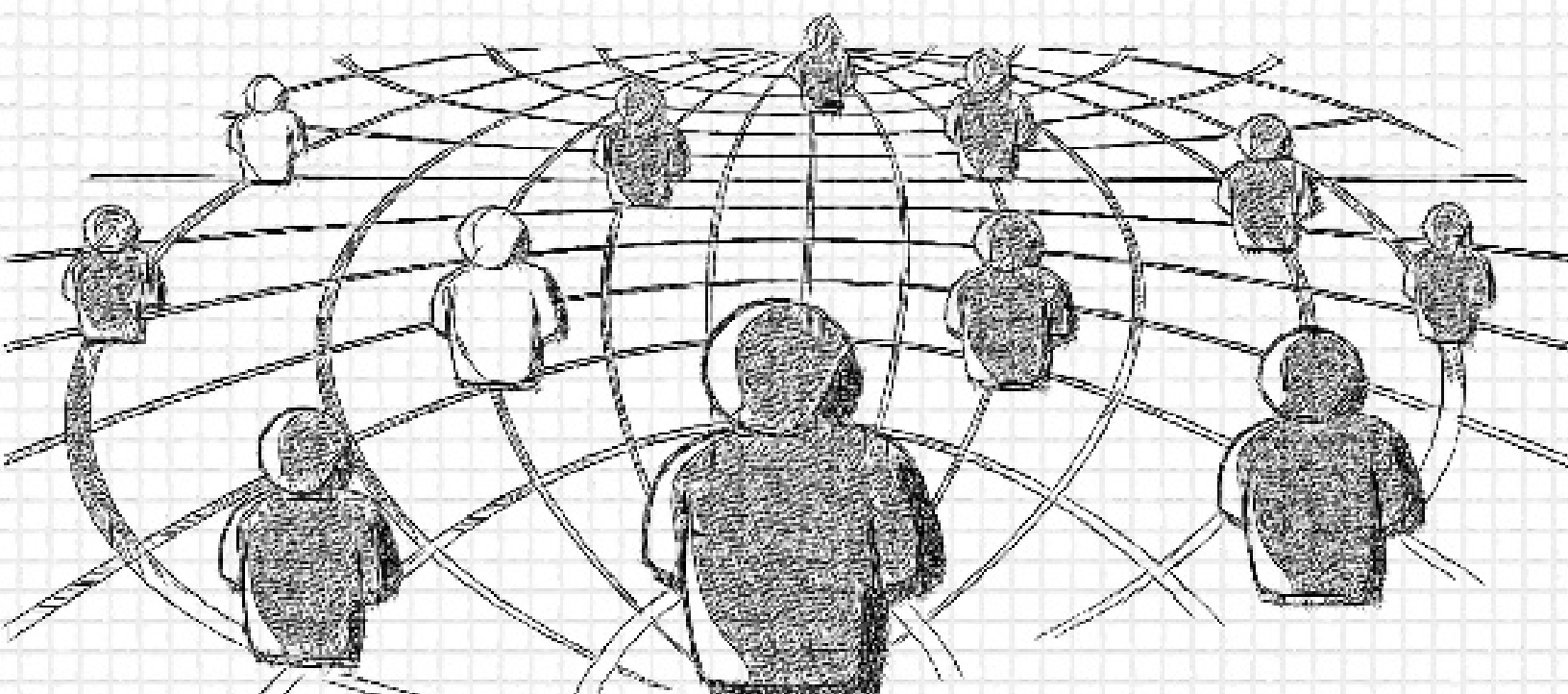
Je souhaite par le biais de ce mot vous rappeler l'importance de payer la cotisation spéciale pour laquelle nous

vous avons fait parvenir une facture en janvier dernier. Cette cotisation a pour but de nous aider dans nos différentes démarches gouvernementales pour la reconnaissance de la gestion parasitaire et ainsi s'assurer que des gens certifiés et qualifiés interviennent auprès du public. Sans cette contribution qui a été votée lors de l'assemblée générale annuelle, nous ne pourrions plus progresser dans ces dossiers importants pour l'avancement de la profession de la gestion parasitaire au Québec. Merci de votre contribution.

À tous, une très bonne saison!

Cordialement,

*Stephan McDonald*  
Président





## LA RAMQ ET VOUS ! ÊTES-VOUS VRAIMENT ADMISSIBLE AU RÉGIME PUBLIC ?



Les régimes privés d'assurance médicaments prennent habituellement la forme d'assurance collective ou de régimes d'avantages sociaux. Une personne peut être admissible à un régime privé par l'entremise de son emploi, **d'une association** ou d'un ordre professionnels dont elle est membre ou par l'entremise de son conjoint ou de ses parents.

**Lorsqu'une personne est admissible à un tel régime, elle est obligée d'y adhérer. Les personnes admissibles à un régime privé ne peuvent pas être couvertes par le régime public.**

Pour en savoir plus :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/admissibilite.aspx>

Votre association vous offre un régime d'assurance collective très avantageux auquel vous devez adhérer. Pour obtenir de l'information sur le régime offert par l'AQGP contactez Mme Karine Lévesque de Trinôme : [karine.levesque@trinomeconseils.com](mailto:karine.levesque@trinomeconseils.com)

## SAVIEZ-VOUS QUE...?

Saviez-vous que vous êtes à risque **pour contracter la rage** ? En effet, selon l'Agence de la santé publique votre travail vous exposerait au virus de la rage. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada et de vous faire administrer le vaccin contre la rage afin de vous protéger...  
<http://www.phac-aspc.gc.ca/im/rabies-faq-fra.php>



Nous vous invitons également à vérifier si vous êtes vacciné **contre le tétanos**, et si tel est le cas, est-il toujours en vigueur? Parlez-en à un professionnel de la santé ou consultez le lien suivant : <http://www.phac-aspc.gc.ca/im/vpd-mev/tetanus-tetanos-fra.php>



## CONNAISSEZ-VOUS LA FCEI ? L'AQGP POURRAIT CONCLURE UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE SI VOUS Y ADHÉREZ.

L'AQGP a rencontré Mme Isabelle Prigent, vice-présidente des Services Extérieurs de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) afin d'y développer une entente qui pourrait être bénéfique pour toutes les entreprises membres de l'AQGP.

En effet, la FCEI travaille à améliorer l'environnement des affaires au nom de ses **109 000 membres (plus de 24 000 au Québec)** propriétaires de PME et l'ensemble des petites entreprises du Canada. Ces entreprises se situent dans tous les secteurs d'activité et sont de toutes tailles, du travailleur autonome jusqu'à l'entreprise de moyenne envergure.

**En étant membre de la FCEI**, les entrepreneurs ont aussi un **accès gratuit à des conseillers aux entreprises**. Ces derniers fournissent en temps réel des conseils et des renseignements confidentiels à plus de 30 000 entreprises par an au sujet de la conformité et d'autres enjeux généraux liés aux affaires que ce soit en gestion d'entreprise ou en ressources humaines. Les entrepreneurs en font leur service des RH informel.

Grâce à la force du nombre, la FCEI peut offrir à ses membres les meilleurs **Programmes Privilège** du marché. Ces programmes sont conçus pour permettre aux entrepreneurs de réaliser de véritables économies dans divers domaines : banque, services téléphoniques, assurance, frais de carte de crédit et de débit, expédition, mutuelle de prévention à la CSST, etc.

Ce n'est pas un hasard si au Canada 109 000 entrepreneurs sont membres de la FCEI c'est parce que ces chefs d'entreprise savent reconnaître une bonne affaire lorsqu'elle se présente. Comme vous la savez, dans une PME, chaque dollar compte alors pourquoi payer plus pour des services quand vous pouvez économiser gros avec les offres de nos partenaires ? Et ce, sans compter le tarif de groupe offert lors des alliances stratégiques !

Avant de conclure notre alliance stratégique avec la FCEI nous souhaitons connaître votre opinion sur ce projet, car tous les membres doivent y adhérer sans exception pour que nous puissions profiter des avantages d'un tel programme.

Merci de répondre à ce court sondage :

**RÉPONDRE  
AU SONDRAGE**



JOURNÉE DE FORMATION DU 1<sup>ER</sup> AVRIL

SAMEDI 1ER AVRIL 2017  
AU CHÂTEAU ROYAL À LAVAL

INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDEZ ET ÉCONOMISEZ.

**PROLONGATION DU TARIF PRÉFÉRENTIEL  
D'INSCRIPTION JUSQU'AU 24 MARS 2017!**

PROGRAMME

INSCRIPTION

[http://www.aqgp.ca/communiqués/programme\\_form2017.pdf](http://www.aqgp.ca/communiqués/programme_form2017.pdf)

<https://service.spg.qc.ca/clic/aqgp/incription/journee-de-formation-2017-1275.aspx>

**RAPPEL IMPORTANT :  
VOUS DEVEZ ASSISTER AUX FORMATIONS !**

**ATTENTION MEMBRE PROBATOIRE :**

Nous vous rappelons que selon l'article 5.2 des statuts et règlements de l'AQGP les membres probatoires ont l'obligation d'assister à toutes les formations organisées par l'AQGP.

**ATTENTION MEMBRE ACTIF :**

Nous vous rappelons que selon l'article 11.5 des statuts et règlements de l'AQGP les membres actifs de l'AQGP devront obligatoirement assister à un minimum d'une activité de formation de leur choix annuellement. Le choix pourra être fait entre le congrès annuel ou la session de formation de l'AQGP. Advenant le non-respect de cette obligation, le membre se verra facturer les frais de l'activité la moins dispendieuse, et ce, lors du renouvellement de la cotisation annuelle.



## 5@7 POUR RECRUTER DE NOUVEAUX MEMBRES

Le 16 mars dernier avait lieu au secrétariat de l'AQGP le 5@7 annuel pour recruter de nouveaux membres et leurs faire découvrir les avantages d'être membre de l'Association. Plus d'une trentaine de propriétaires d'entreprise étaient au rendez-vous.



Nous tenons à remercier notre partenaire, **Marleau Renaud**, pour avoir rendu possible cette soirée de réseautage.



**MARLEAU RENAUD**

Assurances &  
gestion de risques





**CONGRÈS 2017 : UN RENDEZ-VOUS  
À NE PAS MANQUER !**

C'est du 3 au 4 novembre prochain que se tiendra le 39<sup>e</sup> congrès annuel de l'AQGP. Nous vous donnons rendez-vous à l'**Hôtel & Spa Mont Gabriel à Saint-Adèle**.

**Réservez ces dates  
à votre agenda dès  
maintenant !**

La programmation est en cours de préparation et sera disponible bientôt.

**40 ANS EN 2018 !**

L'AQGP aura **40 ans en 2018** et nous soulignerons cet événement tout au long de la prochaine année. Si vous avez des anecdotes, des photos ou autres à nous fournir afin que nous puissions souligner cet anniversaire, nous vous invitons à nous les faire parvenir à [aqpg@spg.qc.ca](mailto:aqpg@spg.qc.ca)

Nous vous remercions à l'avance de nous aider à retracer l'histoire de votre Association.

**UNE ENTENTE AVEC ODOTRACK !**

Nous sommes heureux de vous informer que l'AQGP a tout récemment signé une entente avec la firme **Odotrack**, qui offre une solution clé en main offrant plusieurs modules permettant entre autres de produire un registre kilométrique automatisé des déplacements, d'avoir le repérage des véhicules en temps réel ainsi que de pouvoir produire vos rapports fiscaux. **Un rabais de 100\$ par appareil** est accordé aux membres en règle de l'AQGP sur une entente de trois (3) ans avec la firme Odotrack !

Pour plus d'information, communiquez avec :

**MTL: Guy Savard - [514-244-9998](tel:514-244-9998)**

**QC : Mélanie Thibault - [418-808-0376](tel:418-808-0376)**





## **CONTACT**

2030, boul. Pie-IX, bureau 403  
Montréal (Québec)  
H1V 2C8

Tél. : **514-355-3757**

Fax : **514-355-4159**

Sans frais : **1-800-663 2730**

[aqgp@spq.qc.ca](mailto:aqgp@spq.qc.ca)

[www.aqgp.ca](http://www.aqgp.ca)